CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
RÉUNION DU LUNDI 17 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents (12/13) :
Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND - Christophe BLANCHARD -Florence COLLARD - Nicole COTILLON - Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT - Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE - Patrick PASTUREAU - Thomas POINT - Chantal RATEAU

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

Était excusé (1/13):
Jean-Michel MONNEAU

I - Adoption du compte-rendu de la séance du 20 mars 2023 ;

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - Compte rendu du COPIL et des Commissions ;

COPIL

- Compte rendu Visite du juge des expropriations du 15 mars dernier :
Mme le Maire, Dominique Mallaisé et Patrick PASTUREAU ont reçu le juge avec sa greffière et la commissaire du gouvernement (service des domaines) en Mairie après la visite de l'ancien Bar-Restaurant « Au bon accueil ». Selon M. le Juge, le bâtiment a encore une valeur de revente compte tenu d'un acheteur avait fait une proposition d'achat avant le droit de préemption.
Un point est à éclaircir au sujet du puits car, s'il y avait une servitude, elle n'existe plus dans l'acte de vente de Mme Archer, dernier propriétaire. La commissaire du gouvernement estime le bien à 25 000,00 € à + ou – 15 %. La mise en délibéré va avoir lieu pour un retour de la décision de M. le Juge d'ici un mois, soit vers le 15 avril prochain.

- Rencontre avec député, sénateur et sous-préfète
Sans nouvelle pour l'instant. A suivre avec Mme le Maire.

- Dossier financement ANCT :
Seuls les locaux commerciaux sont concernés pour ce financement. Il faut donc plutôt privilégier les travaux de l'épicerie pour cette demande de financement dans l'attente de la réponse de M. le Juge de Niort.

- Evolutions
Le COPIL s'orienterait plutôt vers une gérance pour l'avenir de l'épicerie. Un cahier des charges est à rédiger pour le prochain Copil en s'appuyant sur les éventuels de la CCI (rencontre à prévoir).
Outre la gérance, il est aussi possible de chercher un porteur de projet qui partagerait notre projet initial et ses valeurs dans son développement actuel, avec une diffusion sur les réseaux alternatifs. (Village Vivant, URSCOOP, Bouge ton coq, 1 000 cafés, Comptoir de Campagne, …). Il faut que ces 2 approches soient conduites parallèlement pour qu'une nouvelle orientation soit envisageable pour la fin de l'année 2023.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour rencontrer la CCI et leur soumettre les orientations envisagées.

Commission Finances

La Trésorerie de Thouars nous a transmis les ratios comptables et financiers de la commune de l'année 2022. Ils sont bons et n'appellent que peu de commentaires. Les dépenses d'investissement et les recettes d'investissement (subventions et emprunt) sont en forte hausse compte tenu des investissements conséquents réalisés sur l'année 2022. De ce fait, notre fonds de roulement et notre trésorerie s'en trouvent légèrement impactés. Notre taux d'endettement est en hausse avec la réalisation de l'emprunt de 300 000 € pour nous aider dans le paiement de nos investissements. On peut y constater que nos différents taux de fiscalité restent hauts comparativement aux autres communes de même strate au niveau régional. On y constate un tassement de notre Dotation Globale de Fonctionnement car notre effectif Population, à la suite du recensement 2022, sera pris en compte en 2025.

Travaux à l'épicerie
Une discussion a lieu sur les travaux d'aménagement de l'épicerie. Les membres de la commission proposent que les travaux de gros œuvre soient assumés sur le budget principal (comme cela a déjà été décidé pour la toiture). Mais les travaux d'aménagement intérieur (mobilier et équipements) seront comptabilisés sur le budget Épicerie. La subvention LEADER sera donc répartie sur chacun des budgets.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour que les travaux de gros œuvre soient comptabilisés au budget général.

Matériel technique
La débroussailleuse des services techniques étant hors d'usage (le moteur est hors service), quatre devis ont été demandés pour la remplacer. Après avoir consulté les agents communaux, le matériel proposé par le Groupe Tecnagri – Modèle STIHL FS 311 - convient le mieux.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider ce devis pour un montant de 722,50 € H.T.

Commission Voirie Environnement

Défense Incendie :

- **Bâches Incendie :** L'étude concerne 2 bâches incendie de 120 M3 chacune sur les sites de Champagne et Pouilly. Sur chacun des 2 sites, les 2 propriétaires ont donné leur accord pour vendre le terrain nécessaire, au prix de 2 € / m² (estimation de 500 m² à Pouilly et 340 m² à Champagne)
  - ✓ Terrassement et mise en place des bâches : 2 entreprises sur 3 sollicitées ont répondu :
    - PAJOT : 24 513,56 € H.T. pour les 2 sites,
    - BAUDOUIN : 26 968,25 € H.T. pour les 2 sites.
  - ✓ Fourniture de la bâche de 120 M3 : 3 fournisseurs ont été sollicités et ont répondu :
    - ABEKO : 5 375,00 € H.T. pour les 2 bâches,
    - CITERNEO : 6 640,00 € H.T. pour les 2 bâches,
    - RCY : 6 715,09 € H.T. pour les 2 bâches.
  - ✓ Branchement Eau VEOLIA : 2 993,91 € H.T. pour les 2 sites.

Après analyse des devis (PJ), la Commission propose de retenir l'entreprise PAJOT pour le terrassement et la mise en place, le fournisseur ABEKO pour la fourniture des bâches et VEOLIA pour les branchements d'eau. A ces coûts, il faudra rajouter :

- ✓ L'achat des terrains,

- ✓ Les frais de bornage,
- ✓ Les frais de notaire.

Au niveau des compteurs, nous n'aurons des consommations qu'au remplissage des bâches et les abonnements (2 x 60,14 € / an). La commission évoque le fait de pouvoir suspendre le branchement après la 1ère année. Point à voir avec le SVL.

Tous ces points seront repris après accord des services d'Etat pour notre demande de subvention DETR.

- **Poteaux Incendie :** L'étude concerne 2 poteaux incendie à La Source et à Muflet.
  - ✓ La Source : Pose d'un poteau incendie par VEOLIA : 7 994,04 € H.T.
  - ✓ Muflet : Le diamètre de la canalisation ne permet pas l'installation d'un poteau incendie. La défense incendie devra y être traitée différemment.

La commission propose de rencontrer Mme DURAN pour étudier la possibilité de répertorier les douves en tant que réserve incendie.

Tous ces points seront repris après accord des services d'Etat pour notre demande de subvention DETR.

Route de Foignard :

Nous avons reçu le 04 février 2023 un courrier d'une partie des riverains de la route de Foignard concernant les aménagements et la sécurité. Ils demandent, *« Un aménagement au plus vite de notre rue avec les mêmes équipements que la rue de la Croix Bernier sans solution au rabais car l'égalité est un principe à valeur constitutionnelle. Nous payons des impôts comme les autres ».*

La commission rappelle que les travaux de la Rue de la Croix Bernier ont été réalisés parce que GEREDIS nous a informés, alors que leur dossier était déjà validé en interne, des travaux d'effacement des réseaux électriques basses et hautes tensions. Une fois que la route allait être ouverte, nous avons saisi l'opportunité pour prévoir la réfection/séparation des réseaux eaux pluviales/eaux usées. L'Agglo 2B a accepté les travaux ainsi que le SVL pour l'eau potable. Il était donc judicieux de prévoir la réfection de cette route ainsi que sa Sécurité.

A ce stade de la réflexion, la Commission n'est pas favorable à la réalisation d'aménagements, mais propose de réaliser une prestation de comptage afin de mesurer le trafic (nombre et type de véhicules) et la vitesse sur cette route.

Réflexion Circulation Route de Noirlieu et Rue de La Chamarée :

- Route de Noirlieu :

Malgré la déviation par la route de Foignard mise en place pendant les travaux de la rue de La Croix Bernier, la route de Noirlieu a été fortement empruntée pendant les travaux. L'augmentation du trafic a dégradé la voie et plus particulièrement les accotements. L'entreprise PAJOT a été sollicitée pour établir un devis pour renforcer les accotements. Lors de la Commission du 22 mars 2023, il a été évoqué une circulation à sens unique dans le sens Bourg vers la Départementale.
Après analyse de la situation, la Commission propose de réaliser une prestation de comptage afin de mesurer le trafic (nombre et type de véhicules) et la vitesse. La commission propose de le faire sur l'ensemble des routes suivantes :

- o Route de Noirlieu,
- o Route de Voultegon,
- o Route de La Coudre,
- o Route de Foignard (point décidé lors de la Commission du 22 mars 2023),
- o Rue de La Croix Bernier pour effectuer un comparatif avec le comptage avant travaux.

Un devis a été reçu de l'entreprise ElanCité pour l'achat d'un compteur pneumatique pour un montant de 1 008,00 € T.T.C.

Ce point sera revu, à réception de nouveaux devis, et après consultation des communes environnantes.

- Rue de La Chamarée :

Le stationnement des deux côtés de la voie est parfois gênant pour la circulation des voitures, poids lourd et engins agricoles. La Commission propose de faire une étude pour le stationnement et de la présenter aux riverains.

Marquage salle de sports :
2 entreprises ont répondu pour effectuer plusieurs marquages à la salle de sports. Après étude de ces propositions, le Conseil valide le marquage pour 2 sports différents. Le choix sera défini avec l'association Multisport.

Ce sujet sera revu dès connaissance de ces informations.

Enquête stationnement vélo :
Nous avons eu 13 retours. Les endroits les plus utiles sont les suivants :

- Épicerie : 12
- Abri Bus près de la Mairie : 10
- Salle de Sports : 4
- École : 1

7 Personnes sur 13 souhaiteraient que les places soient couvertes.

Dans le cadre du dispositif Alvéole +, la commune peut bénéficier d'un financement jusqu'à 40 % de l'équipement à condition que les espaces dédiés au stationnement des vélos soient couverts.

Dans un premier temps, la Commission propose de mettre uniquement des arceaux pour les vélos :

- Salle Socio-Éducative : 3 arceaux – à la place de l'ancien abri bus Rue de la Croix Bernier
- Épicerie : 2 arceaux – à proximité du casier des bouteilles de gaz,
- Salle des Sports : réutiliser les « pince roues » situés à proximité de la mairie

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour faire installer les arceaux par les employés communaux.

Point d'eau pour les jardins communaux :
Jusqu'à la vente du presbytère, les locataires des jardins communaux utilisaient une réserve d'eau qu'ils remplissaient à l'aide du puits situé derrière le calvaire. La vente du presbytère étant signée, elle n'est donc plus disponible. Après consultation des locataires des jardins, la commission propose de fixer un robinet sur le mur du fond de l'église et de récupérer aussi les eaux de pluie de l'église, sachant qu'une ou plusieurs descentes de dalle devront être modifiées car elle se déverse dans le bassin d'eau chez M. et Mme BOITEAU.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour faire réaliser ces travaux par les employés communaux.

III – Budget principal : vote Compte Administratif 2022 et Budget Principal 2023 ;

Nous sommes amenés à modifier les Restes A Réaliser (RAR) au 31 décembre 2022 (voir tableau ci-dessous).

1) RAR Dépenses 2022 :

Libellé	Montant RAR
Opération 74	
2031 – Frais d'études	1 250,00 €
Opération 35	
2111 – Terrains nus	2 750,00 €
2151 – Réseaux de voirie	170 977,96 €
21534 – Réseaux d'électrification	171 903,21 €
Opération 70	
21318 – Autres bâtiments publics	79 900,00 €
2138 – Autres constructions	9 826,91 €
TOTAL	**436 608,08 €**

2) RAR Recettes 2022 :

Libellé	Montant RAR
Opération 35	
1321 – Etat et établissements nationaux	100 211,00 €
1346 – Participations pour voirie et réseaux	10 000,00 €
Opération 70	
1321 – Etat et établissements nationaux	100 796,00 €
Opération OPFI	
1641 – Emprunts en euros	125 995,42 €
TOTAL	**337 002,42 €**

Les comptes 2022 pour le Budget Général restent inchangés avec les montants ci-après.

BUDGET GÉNÉRAL 2022

Recettes d'investissement : 550 948,01 €
Dépenses d'investissement : 602 514,52 €
Déficit d'investissement : - 51 566,51 €

Recettes de fonctionnement : 489 351,51 €
Dépenses de fonctionnement : 344 512,68 €
Excédent de fonctionnement : 144 838,83 €

Le Budget Général 2023 reste inchangé avec les montants ci-après.

BUDGET GÉNÉRAL 2023

Le budget prévisionnel d'investissement est équilibré à 787 559,83 €
Le budget prévisionnel de fonctionnement est équilibré à 461 174,00 €

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider le CA 2022 et le BP 2023 avec les ajustements nécessaires pour les RAR 2022

IV – Budget épicerie : vote Compte Administratif 2022 et Budget Principal 2023 ;

Nous sommes amenés à modifier les Restes A Réaliser (RAR) au 31 décembre 2022 car les travaux de toiture de ce bâtiment (devis validé en 2022) ne devaient pas être comptabilisés sur ce budget mais sur le budget principal au regard de la décision prise par la Commission des Finances du 9 mars 2023.

Les comptes 2022 pour le Budget Epicerie restent inchangés avec les montants ci-après.

ÉPICERIE 2022

Recettes d'investissement : 8 190,38 €
Dépenses d'investissement : 2 155,19 €
Excédent d'investissement : 6 035,19 €

Recettes de fonctionnement : 84 517,89 €
Dépenses de fonctionnement : 112 193,11 €
Déficit de fonctionnement : - 27 675,22 €

Le Budget Epicerie 2023 reste inchangé avec les montants ci-après.

ÉPICERIE 2023

Le budget prévisionnel d'investissement est équilibré à 129 620,11 €
Le budget prévisionnel de fonctionnement est équilibré à 144 301,12 €

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider le CA 2022 et le BP 2023 avec les ajustements nécessaires pour les RAR 2022

L'ordinateur portable du périscolaire est hors d'usage et non réparable. Des devis ont été demandés aux ateliers du bocage et à ClickDroit (neuf ou reconditionné). Après présentation des différents devis, la proposition de Click Droit (ordinateur reconditionné) est retenue pour un montant de 270,00 € H.T.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour retenir l'offre reconditionnée de Click Droit pour un montant de 270,00 € H.T.

V – Devis plaquette jeux (Extébois) ;

La plaquette indiquant les consignes de sécurité dans son utilisation a été vandalisée. Un devis de l'entreprise Extébois, pour un montant de 243 € H.T. a été reçu pour son remplacement.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider ce devis.

VI – Coût moyen d'un élève au niveau national ;

Pour information : Une circulaire de la préfecture reçue en mairie précise que le coût d'un élève de maternelle est évalué à 1 461,12 € au niveau national et 612,83 € pour les primaires, montant applicable pour la rentrée scolaire 2023.
Pour comparaison : Mme le Maire précise qu'au niveau communal, le coût d'un élève maternel s'élève à 1 362,30 € et à 875,14 € pour un élève primaire (évaluation pour l'année scolaire 2021-2022).

VII – Conservatoire de Musique : EMMS 2023/2024 ;

L'école Victor Hugo souhaite conserver les 21 heures d'éducation musicale à l'identique des années antérieures. Le coût horaire pour la commune est de 60 €.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider 21h d'éducation musicale en milieu scolaire.

VIII – Demandes de subvention 2023 ;

Toutes les associations communales n'ont pas déposé leur demande de subvention.

Après lecture des courriers, et après analyse du dernier résultat de fonctionnement, du dernier bilan, et des placements bancaires, les membres de la commission proposent une augmentation de 1,5 % des subventions (sur le montant global ou sur la valeur unitaire, selon les modalités de calcul de la

subvention) pour 2023. Elle propose de ne verser qu'aux associations demandeuses. Les autres demandes seront étudiées au fil de leur réception lors des prochains conseils.

Comme chaque année, nous soutenons une association humanitaire ou caritative. Les membres proposent d'aider « Les Amis du Lac », association de bénévoles au sein de la maison de retraite d'Argentonnay.

L'augmentation de 1,5 % est aussi proposée pour les associations hors commune.

ASSOCIATIONS COMMUNALES		***1,50%***	
N°	**Nom**	**Prévision 2023**	**Retrait du vote car membre du bureau de l'association**
1	Familles Rurales	407,86 €	C. RATEAU
2	Cyclos Saint Aubinais	294,14 €	/
6	EVSAC - Foot	846,33 €	O. BERTRAND
11	Comité des fêtes	507,50 €	/
12	Plain d'liens - subvention démarrage	150,00 €	D. MALLAISE F. COLLARD N. COTILLON V. GOBERT
	Plain d'liens	300,00 €	D. MALLAISE F. COLLARD N. COTILLON V. GOBERT
13	Multisport	300,00 €	/

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE		***1,50%***
N°	**Nom**	**Prévision 2023**
1	APE Collège Blaise Pascal	555,57 €
2	APEL Collège St Joseph ARGENTON	202,03 €
3	Groupement Familles Rurales	169,50 €
5	Basket Pays Argentonnais	72,00 €
8	Les Echos du Lac	107,73 €
	MFR MONCOUTANT SUR SEVRE	50,51 €
28	Banque Alimentaire	203,00 €
30	Les Amis du Lac - EHPAD Le Lac	100,00 €

Accord du conseil, à l'unanimité des membres, pour valider cette hausse de 1,5 % et verser les montants de la subvention aux différentes associations

IX – CAF : subvention périscolaire ;

Les travaux d'agrandissement vont se terminer. Il faut équiper ce nouveau lieu de mobilier, de jeux, d'un frigo…….La CAF peut soutenir dans cet investissement à hauteur de 80 %. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des dépenses et leur éventuel financement.

Dépenses		Recettes	
Etagères	**700,00 €**	**CAF (80%)**	**3 120,00**
Jeux pédagogiques	**500,00 €**	**Autofinancement (20%)**	**780,00**
Ordinateur	**600,00 €**		
Réfrigérateur	**650,00 €**		
Chariots de service	**550,00 €**		
Mobilier	**900,00 €**		
Total	**3 900,00 €**	**Total**	**3 900,00**

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour que Mme le Maire dépose ce dossier de subvention auprès de la CAF pour envisager les achats nécessaires à l'équipement de ce nouveau local

X – Devis défibrillateur MAM ;

La Maison d'Assistantes Maternelles doit être équipée d'un défibrillateur (obligatoire réglementaire). Notre prestataire actuel nous a fait une proposition pour un appareil présentant les caractéristiques nécessaires pour l'implantation en extérieur pour un montant de1434 € H.T.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour acheter et installer ce défibrillateur, pour 1 434,00 € H.T.

Le cabinet d'architecte R&C nous a alerté sur l'état du poteau soutenant l'auvent (partie en terre). Il doit être consolidé à sa base. Le devis établi par SB Construction s'élève à 288,40 € H.T.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour faire réaliser ces travaux par SB construction.

XI – Questions diverses

a/ Entrées de garages A. HOURMAND – G. BONNAUD : Les propriétaires mentionnés réalisent des travaux et souhaitent modifier leur entrée située sur le domaine public (bas côté ou trottoir) par une réhausse ou par une partie d'enrobé. Mme le Maire leur a donné un accord

b/ Rapport 2022 SAGE THOUET : chaque conseiller a été destinataire de ce rapport pour information.

c/ Vente de 2 parcelles (865 et 867 Village du Vieux Chêne) : M et Mme Boullais proposent l'acquisition de ces 2 parcelles par la commune. Le conseil enregistre cette offre et l'étudiera dans le cadre d'un nouveau projet de lotissement.

d/ 14 juillet et pique-nique communal : une réflexion est en cours avec le comité des fêtes pour que ces 2 évènements n'en fassent plus qu'un.

Le Maire,
Nicole COTILLON

Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD